

A3N IMMOBILIER

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège social : 569 rue Arthur Brunet 59220 DENAIN
809 511 587 RCS VALENCIENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le premier janvier,
A dix heures,

Les associés de la société **A3N IMMOBILIER**, société civile immobilière, divisée en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la présidence.

Sont présents ou représentés :

- **Madame Bouthaina CHATT épouse VAN HECKE**
Née le 30 juillet 1976 à TANGER (MAROC),
De nationalité française,
Demeurant 569 rue Arthur Brunet 59220 DENAIN,

ET

- **Monsieur Christophe, Michel, Gérard VAN HECKE**
Né le 16 décembre 1970 à LILLE (59),
De nationalité française,
Demeurant 569 rue Arthur Brunet 59220 DENAIN,

Propriétaires de la totalité des parts sociales.

Madame Bouthaina VAN HECKE préside la séance en sa qualité de Gérante de la société.

Ont pris les décisions suivantes :

- La cessation temporaire de l'activité de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide la cessation temporaire de l'activité de la société à compter de ce jour.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DS DS
BVA CVA

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés et la Gérance et inscrit sur le registre des assemblées générales de la société.

La Gérante

DocuSigned by:
Bouthaina VAN HECKE
4B69D0C82352432...

Les associés

DocuSigned by: DocuSigned by:
Bouthaina VAN HECKE Bouthaina VAN HECKE
4B69D0C82352432... 78A014753AEB491...

DS DS
BVA CVA